



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance ordinaire du 22 septembre 2022

N° 22-98

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS au poste d'assistante de direction

Date de la convocation : le 16 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de votants : 33

Ayant donné procuration : 1

Absents excusés : 1

Absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise,

sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Thierry BOUTARD, Mme Jacqueline MOUSSET, Mme Marie ARNOULT, M. Atman BOUCHEKIOUA, Mme Françoise THOMERE, M. Bernard PÉGEOT, Mme Josette GUERLAIS, M. Marc LÉONARD, M. Sylvain GILLET, Mme Régine MALASSIGNÉ, M. Alexis LAMOUREUX, Mme Chantal BOUVIER de LAMOTTE, Mme Sylvie LADRANGE, M. Jean-Louis VOLANT, Mme Brigitte DEBRINCAT, Mme Élisabeth JOURDAIN, M. Thierry PRIEUR, M. Alain OFFROY, Mme Marie-France HUREAU, M. José BONY, Mme Nathalie SUPPLY, M. Guillaume HELLOCO, Mme Mélanie THOMAS, M. Brice RAVIER, Mme Évelyne LAUNAY, M. Rémi LEVEAU, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Myriam SANTACANA, M. Claude VERNE, Mme Sandra GUICHARD, Mme Justine BÉCHET, M. Denis CHARBONNIER.

Absents Excusés : M. Fabien ROZWADOWSKI a donné pouvoir à Mme Justine BECHET.

Secrétaire de Séance : Mme Jacqueline MOUSSET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Considérant que cadre de la réorganisation du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Amboise et afin de pallier à un besoin de renfort administratif de la direction de ce dernier, un poste d'assistante de direction a été pourvu, suite à un jury de recrutement, par un agent titulaire de la ville.

En séance du conseil municipal du 22 septembre 2021, il a été approuvé la signature d'une convention de mise à disposition de cet agent communal titulaire, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, pour exercer les fonctions d'assistante de direction du Centre Communal d'Action Sociale pour une année, à compter du 13 septembre 2021.

Aujourd'hui il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver le renouvellement pour une année supplémentaire, à compter du 13 septembre 2022, de la mise à disposition de cet agent auprès du CCAS d'Amboise afin d'assurer les fonctions d'assistante de direction.

La convention jointe précise, conformément à l'article 2 du décret du 18 juin 2008 : « *les conditions de mise à disposition, des fonctionnaires intéressés et notamment, la nature et le niveau hiérarchique des fonctions qui leur sont confiées, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités* ».

L'agent a formalisé par écrit son accord. Un arrêté portant mise à disposition règlera la situation administrative de l'agent.

Le projet de délibération a été présenté en Commission Affaires Sociales, Politique de la Ville et Ressources Humaines le 1^{er} septembre 2022.

Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, décide par 15 voix POUR, 17 CONTRE et 1 BLANC :

- De ne pas accepter le renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS pour assurer les fonctions d'assistante de direction à temps complet, à compter du 13 septembre 2022.
- De ne pas autoriser le Maire d'Amboise à signer la convention jointe à la présente délibération ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Bulletins trouvés dans l'urne : 33

POUR : 15

CONTRE : 17

BLANCS : 1

NULS : 0

**Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en préfecture et de la publication le 29 septembre 2022.
Fait à Amboise, le 29 septembre 2022.**

POUR EXTRAIT CONFORME,

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le



ID : 037-213700032-20220929-22_98-DE

Thierry BOUTARD,

Maire d'Amboise,

Président de la Communauté de

Communes du Val d'Amboise